

d'un plus grand bien des âmes ; afin aussi que dans l'accomplissement de leurs charges, les tertiaires chargés d'emplois dans les autres œuvres pussent s'assurer du concours de tous leurs frères.

Il ne s'agit point du tout d'une main-mise de la Fraternité sur les autres œuvres : qu'on y réfléchisse et l'on verra qu'au contraire la Fraternité se fait l'auxiliaire de ces œuvres, en mettant à leur disposition le concours de tous ses profès.

Arriverait-il même, par la force des choses, que les tertiaires, reconnus comme les membres les plus influents et agissants des œuvres paroissiales, peu à peu en prissent la direction nominale comme l'effective, que personne ne pourrait s'en plaindre : ni ceux qui les auraient favorisés de leur confiance, ni la paroisse dont ils feraient progresser les intérêts.

L'expérience d'ailleurs a été faite. La Fraternité de Roubaix, que Léon XIII appelait la Fraternité modèle, est l'âme des œuvres catholiques de cette immense ville ouvrière, sans que les Tertiaires aient rien perdu de leur humilité et de leur zèle. Ne pourrait-on même pas dire que cette situation est l'idéale ? Le Tiers-Ordre devenu l'âme vivante et énergique de toutes les œuvres, sans avoir la charge d'aucune, sans empiéter sur l'autonomie et le champ d'action d'aucune ?

Où cette situation est impraticable, c'est-à-dire là où les œuvres spéciales manquent complètement ou sont insuffisantes, le Tiers-Ordre peut les remplacer ou les suppléer.

Rien n'est indigne de son action : Pauvres, malades, abandonnés ; œuvres d'hospitalité, de protection, de placement ; ouvriers, propagande, missions, diffusion des bonnes lectures, catéchismes ; selon les besoins, les circonstances, les opportunités, la Fraternité, guidée par son Discretore, peut tout entreprendre à la gloire de Dieu et selon l'esprit de sa Règle.

La *Revue Franciscaine* de juin dernier citait comme exemple une paroisse de montagne, dont le curé a groupé toutes les forces spirituelles dans une seule association. La Règle du Tiers-Ordre est le centre de ce groupement ; l'esprit familial et l'esprit paroissial se trouvent fortifiés par l'esprit franciscain dans chaque individu. Et non seulement le travail du curé en est simplifié, mais l'efficacité de ce travail est accrue et les besoins spéciaux de chaque catégorie : jeunes gens, jeunes filles, pères et mères de famille, tout en exi-